



## Altercation et menaces de mort après demande de port du masque

-----  
Par nezw

Bonjour

Hier, à l'intérieur d'une boulangerie, il y avait une queue importante et j'ai demandé à un homme de mettre son masque qu'il portait au cou. Il a refusé à plusieurs reprises. J'ai fait mine de le prendre en photo. Il a frappé dans mon téléphone portable qui a fait un saut de quelques mètres, puis s'est mis en position de pugilat. J'ai refusé de me battre avec lui. Il m'a traité de nazi. Quelqu'un a essayé de nous calmer et m'a rendu le téléphone portable. J'ai pris ma commande pendant qu'il expliquait à son fils qui l'accompagnait qu'il fallait frapper les gens comme moi, << comme ça après ils meurent >>. Je suis parti en courant pendant qu'il prenait sa commande de peur qu'il ne m'agresse en sortant de la boulangerie.

Ais-je des torts importants en faisant mine de le photographier ?

Est-ce une menace de mort ?

Dois-je porter plainte ?

Merci d'avance.

-----  
Par ESP

Bonjour

Ai-je des torts importants en faisant mine de le photographier ?

Oui, non respect du droit de chacun à l'image

Est-ce une menace de mort ?

Dois-je porter plainte ?

Vous pouvez pour insulte publique aussi, mais à condition d'avoir des témoins crédibles.

Mais ce n'est qu'une banale altercation, inutile d'encombrer les tuyaux de l'administration judiciaire pour cela.

-----  
Par nezw

Merci pour votre réponse.

Oui, non respect du droit de chacun à l'image

> d'accord, je pensais que dans un lieu public cela ne s'appliquait pas forcément.

J'ai du mal à me résoudre à l'idée qu'il ne faille rien faire quand un homme fait preuve de violence physique et morale pour résoudre un différent et en fait l'apologie à son fils d'une dizaine d'années. De plus, j'éviterai soigneusement cette boulangerie à présent car si je recroisais cette personne, nul sait ce qu'elle ferait. En somme, c'est la victoire de la violence et cela en fait une belle démonstration.

D'un autre côté, ça ne me coûte pas cher d'éviter cette boulangerie où je n'allais pas souvent. Mais vais-je le recroiser ailleurs ? Une plainte aurait-elle le mérite de lui faire comprendre que s'il s'attaque à moi un jour, il sera soupçonné ? A part cela je n'ai pas d'intérêt à porter plainte et cela me ferait perdre du temps et de l'énergie...

Si je pouvais avoir quelques arguments/avis en plus pour trancher, ça m'aiderait.

Merci d'avance.

-----  
Par ESP

Si vous connaissez l'identité de la personne, passez au commissariat vous renseigner sur l'utilité d'une main courante, car vous pourriez être en présence d'un récidiviste ou défavorablement connu des FDO.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir nezw,

Quelques éléments de réflexion :

- Aux temps de la préhistoire, le moindre conflit entre deux personnes était l'occasion de se "casser" la tête et pas de façon imagée,

- Aujourd'hui, nous avons une société organisée. Question : Cette société vous a-t-elle chargé de vérifier que ses lois étaient respectées ? NON ... alors pourquoi le faites-vous ?

- Imaginez que l'homme en question ait été vacciné. Il ne risque rien et ne fait courir de risque à personne. Il a peut-être mis un masque pour ne pas avoir de souci avec la police ... étant un peu dans l'illégalité ... et il a réagi parce que vous avez attiré l'attention sur lui ...

Donc, la prochaine fois que vous croisez une personne sans masque, tenez-vous à 2 mètres ou plus et de dites ni ne faites rien. Tous les jours, d'innombrables citoyens doivent supporter de nombreuses illégalités, les tribunaux sont déjà très encombrés. Comme l'a bien dit ESP, n'en rajoutez pas, même si, bien sûr, vous avez raison. Cela ne vous apportera rien de bon. Et si vous avez l'occasion d'enseigner le civisme, lancez-vous.

-----  
Par nezw

Bonjour AGeorges,

Je pense pas que nous voyons le problème de la même façon. Je suis en région parisienne, la boulangerie a la taille d'une chambre de bonne. Les postillons volent et les pains sont posés là. Pains qu'on ne cuit généralement pas avant de les manger. Réfléchissez une seconde...

Avez-vous seulement compris quelles sont les conséquences du fait de ne pas porter un masque ou d'en donner l'exemple ? La contagion est une chaîne... Un homme mange du pain. Il a un petit rhume, ... son fils a un petit rhume ... et soudain, le grand père a la covid... On ne sait pas d'où ça vient...

Si Monsieur X avait porté son masque dans la boulangerie, tout ça ne serait pas arrivé. Mais évidemment, on ne remontera jamais à Monsieur X, qui a l'impression de n'avoir rien fait de très grave, mais qui, d'une certaine façon est responsable de la mort de quelqu'un.

Si vous voyez une personne se faire tuer dans la rue, allez vous essayer de faire quelque chose, ou... << Cette société vous a-t-elle chargé de vérifier que ses lois étaient respectées ? NON ... alors pourquoi le faites-vous ? >>

Il faut redescendre sur terre : ne pas porter de masque, ce n'est pas garer sa voiture en double file... Quand on ne porte pas de masque, on propage la maladie. Quand on propage la maladie, on tue des gens. Si vous n'êtes pas prêt à faire ce petit effort, c'est que vous placez votre petit confort, pendant ces 5 minutes à acheter du pain, au dessus de la vie d'une personne âgée qui elle, décèdera des conséquences de la maladie que vous lui avez transmise indirectement... Super !

-----  
Par ESP

- Imaginez que l'homme en question ait été vacciné. Il ne risque rien et ne fait courir de risque à personne.

Pas d'accord, il a été prouvé que même vacciné, on peut être cas contact et transporter le virus.

-----  
Par AGeorges

@nezw

Vous avez demandé d'autres éléments afin de vous constituer un jugement global. J'ai donc fait l'AVOCAT du DIABLE. Cependant, dans votre colère, tout à fait justifiée contre le comportement de cet irresponsable, vous n'avez pas dû voir le fond de ma pensée : "vous avez raison" ... écrit noir sur blanc. M'expliquer pourquoi c'est ainsi n'est donc pas utile.

Par ailleurs, ce que vous décrivez sur votre petite boulangerie implique AUSSI une responsabilité du commerçant. Il y a pourtant des normes qui permettent d'isoler un comportement asocial de client. Apposition de parois en plexiglas pour isoler la nourriture des postillons a été fait un peu partout, une seule personne dans la boutique à la fois si elle est petite ...

Les comportements asociaux sont le fait d'une minorité. La crise du COVID l'a montré. Mais une minorité dans un pays de 70 millions d'habitants, ça fait beaucoup. Je n'ai pas réussi à trouver de statistiques sur le nombre de plaintes déposées contre des particuliers. Entre mars et novembre 2020, il y aurait eu 328 plaintes contre le gouvernement sur des motifs type "mise en danger de la vie d'autrui". La justice est en train de s'organiser pour traiter tout ça. Dans votre cas, vous ne pouvez que déposer une plainte contre X. Une de plus. Et ensuite, espérer qu'une Justice saturée s'occupera de votre plainte. Alors que si vous avez oublié un élément, le classement sans suite est le plus probable. Pour un problème de procédure alors que des gens meurent !

Il y a même des gens qui pensent que le COVID est une invention de la "Conjuration Mondiale" pour contrôler les populations. Regardez ce qui s'est passé aux Etats-Unis ...

Finalement, ce que VOUS pouvez faire, comme tout citoyen responsable, c'est ce que je vous ai proposé. Enseignez le civisme. Commencez par votre cercle restreint, ce qui est sans doute déjà fait, et si cela vous semble insuffisant, élargissez votre action. Des Associations se sont créées sur ce genre d'objectif.

@ESP

La COVID est un virus mal connu. Comme tous les virus, on sait que la vaccination est utile puisqu'elle apprend à notre organisme à lutter contre la sale bête. Les exemples de vaccinés qui restent contagieux existent certes, mais on ne sait pas vraiment pourquoi. Plus de 110 millions de cas ont été recensés dans le monde, et on en apprend presque tous les jours. Il se dit par exemple que si on a injecté le vaccin dans le muscle du bras, cela n'empêche pas, pendant un certain temps, le virus d'entrer par votre nez. Des études continuent sur le sujet.

Actuellement, la politique est de réduire les risques des plus fragiles, et nous n'avons que 3 millions de vaccinés en France. La contagion est donc encore là.

Mais avec d'autres virus, on sait absolument que la vaccination finit par le faire disparaître, même avec une efficacité à 95%. Je peux vous citer Ebola et la rougeole.

Enfin, ma remarque ne visait pas forcément la "réalité" d'une vaccination, mais ce que le vacciné en pensait. Genre "je suis vacciné, alors qu'est-ce que ce type me cherche des noises" ...

-----  
Par janus2

Hier, à l'intérieur d'une boulangerie, il y avait une queue importante

Je suis en région parisienne, la boulangerie a la taille d'une chambre de bonne.

Bonjour,

Le protocole sanitaire renforcé pour les commerces est pourtant clair, un client pour 8 mètres carrés dans la boutique et un seul client pour les surfaces inférieures à 8 mètres carrés.

Il est donc évident que ce commerçant qui accepte "une queue importante" dans une boutique "de la taille d'une chambre de bonne", ne respecte pas le protocole obligatoire.

C'est donc déjà vers ce commerçant que vous pourriez vous retourner...

-----  
Par nezw

@janus2. C'est intéressant ce que vous dites. En réalité, j'ai remarqué que cet homme ne portait pas de masque parce que je suis rentré dans la boutique précisément quand une personne en sortait, afin de "respecter le protocole", mais il m'a emboîté le pas. Ma première idée était de lui dire qu'il ne fallait pas rentrer pour respecter le nombre de personnes maximum. J'ai alors remarqué qu'il ne portait pas de masque...

La commerçante était une jeune femme. Franchement face à un homme qui se met en position de pugilat, je comprends qu'elle ne fasse rien... Tout comme moi, elle n'avait pas envie de se prendre un coup.

Face à la violence physique imminente, on abdique. C'est bien la leçon que son fils en retiendra, si vous voulez mon avis : le plus violent a raison.

-----  
Par nezw

Merci beaucoup pour vos réponses. Nous pouvons continuer à en discuter si vous voulez. En ce qui me concerne, j'envisage de :

\* déposer une main courante.

\* acquérir une bombe lacrymogène au cas où je recroise cet homme et qu'il m'agresse. C'est loin d'être une protection absolue puisqu'il pourrait m'attaquer de dos, ou porter un coup avant que la bombe fasse effet. J'espère aussi un peu que dans un autre contexte, il passera son chemin. J'évitais autant que faire se peut le quartier, mais c'est aussi là qu'on prend les transports...

-----  
Par AGeorges

Toujours utile, une main courante :

"Bien que la main courante n'engage pas de procédure judiciaire, la police ou la gendarmerie reste libre d'alerter le procureur si les faits déclarés sont jugés graves. Dans ce cas, l'auteur des faits peut faire l'objet de poursuites pénales, que le déclarant ait déposé une plainte ou non."

Et cela fait aussi date ...

-----  
Par nezw

Encore merci à vous tous. Le sujet est donc clos.

-----  
Par ESP

A votre service.